

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN
VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS ENVIRONNEMENT

Objet de la demande : Demande de permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation de 7 éoliennes (4 sur le territoire de la commune de Mons et 3 sur le territoire de la commune d'Estinnes) d'une puissance électrique nominale comprise entre 3 MW et 5.7 MW, aménagements des chemins d'accès, construction d'une sous-station électrique (sur la commune de Mons) et réalisation du raccordement électrique.

Lieu d'exploitation : entre les villages d'Harmignies, Villers-Saint-Ghislain et Vellereille-le-Sec

Demandeur : **WINDVISION BELGIUM SA** située à Interleuvenlaan, 15 D à 3001 Heverlee

Le projet ainsi que le tracé de la liaison souterraine impliquent certaines dérogations au plan de secteur (application requise de l'article 127 §3 du C.W.A.T.U.P.E.). Le fonctionnaire délégué et le fonctionnaire technique sont conjointement compétents pour statuer sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Le collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée relative à un projet de catégorie B, est ouverte au sens de l'article D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1er du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté auprès de la Division des Permis-Autorisations-Infractions à partir du 10/09/2020 jusqu'au 12/10/2020.

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
Vendredi 4 septembre 2020	Jeudi 10 septembre 2020	Lundi 12 octobre 2020 à 10h Place Communale, 1 à La Louvière	Collège Communal de La Louvière Place Communale, 1 7100 La Louvière et/ou environnement@lalouviere.be

Suite à la crise sanitaire actuelle (COVID-19), le dossier accompagné de l'étude d'incidences peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, sur rendez-vous pris 24h à l'avance par téléphone au 064/27.78.11 et ce, afin de garantir les mesures de sécurité et la distanciation sociale nécessaire.

En dehors des heures de service, uniquement sur rendez-vous un jour en semaine jusqu'à vingt heures ou le samedi matin de 8h30 à 11h30 en téléphonant au moins 24h à l'avance au 064/27.78.11.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès du service communal Permis - Autorisations – Infractions.

Les réclamations et observations verbales sont également recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

Demandeur	Commune de la Louvière	DPA Fonctionnaire technique	DGATLP Fonctionnaire délégué
M. VAN DE GOOR WindVision Belgium Interleuvenlaan 15D, 3001 Heverlee 016/29.94.55 dev.wallonie@ windvision.com	Collège Communal de La Louvière Place Communale, 1 7100 La Louvière environnement @lalouviere.be	Service du fonctionnaire technique Place du Béguinage 16 7000 Mons 065/ 32 82 00	Service du fonctionnaire délégué Place du Béguinage 16 7000 Mons 065/ 32 80 11

A La Louvière, le 03 septembre 2020

Le Directeur Général,
R. ANKAERT

Le Bourgmestre,
J. GOBERT